



# Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année **2013**



*« Cossonay, une Ville à la campagne »*



## **Georges Rime, Syndic**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 1998  
Syndic depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005

### **1. Administration générale**

#### **1.1 Municipalité**

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'année 2013 au niveau de la composition de la Municipalité. En ce qui concerne la répartition des dicastères, une mutation a été décidée en 2013, à savoir que la défense incendie serait transférée de Mme V. Induni à M. B. Ebener, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour rappel, l'organisation de la Municipalité est la suivante :

<b>Georges Rime, Syndic :</b>	Administration générale, police et sécurité, aménagement du territoire – urbanisme et promotion économique, transports, domaines et agriculture
<b>Nicole Baudet, Vice-Présidente :</b>	Bâtiments communaux, constructions, affaires sociales, santé publique, affaires culturelles
<b>Valérie Induni, Municipale :</b>	Ecoles et petite enfance, cultes, protection civile
<b>Claude Moinat, Municipal :</b>	Finances, routes et chemins, service des eaux et épuration, services industriels
<b>Bernard Ebener, Municipal :</b>	Forêts, parcs et jardins, protection de l'environnement et développement durable, informatique, assainissement, sport, défense incendie

#### **1.2 Administration générale**

Pour traiter tous les objets relevant de l'administration générale et du fonctionnement de ses Services, mais aussi pour mener à bien toutes les tâches découlant des activités et des projets de chaque dicastère, la Municipalité a tenu 48 séances ordinaires au cours de l'année 2013, le

lundi après-midi, ainsi que 2 séances extraordinaires qui ont été convoquées pour traiter quelques sujets particuliers.

La rédaction des procès-verbaux constitue un registre de 275 pages au format A4, comprenant 1053 points (1139 en 2012) différents. Quelques 788 lettres (763 en 2012) reçues de tiers ont fait l'objet d'une discussion au sein de la Municipalité (courrier municipal). Le Secrétariat municipal a rédigé et expédié 913 lettres différentes. Comme ces dernières années, nous constatons un lent, mais constant, basculement entre le courrier postal et le courrier électronique.

Le Secrétariat municipal a assuré les opérations préliminaires lors des votations fédérales et cantonales qui ont eu lieu aux dates suivantes :

- 3 mars ;
- 9 juin ;
- 22 septembre ;
- 24 novembre ;

La communication est une des tâches qui est dévolue à ce Service. Il s'agit principalement de la mise à jour, quasiment quotidienne, du site Internet communal et de la rédaction d'avis divers. D'autre part, le Secrétaire municipal participe à la rédaction des pages du « Coss Infos » qui paraissent une fois par mois dans les éditions tous-ménages du Journal de Cossonay.

### **1.3 Ressources humaines**

Quelques mutations ont été enregistrées au cours de l'année 2013.

Tout d'abord, au niveau du Secrétariat municipal où le poste de Secrétaire adjointe a été occupé par trois personnes différentes. En effet, la Secrétaire adjointe titulaire en début d'année, Mme Fanny Chenuz, a été mise au bénéfice d'un congé maternité du mois d'août à celui de décembre. Cette dernière a émis le vœu de ne reprendre son activité professionnelle qu'à 20 ou 30% au maximum, au terme de son congé maternité. C'est pour cette raison que sa remplaçante, Mme Delphine Vionnet, a été engagée à 80% ; celle-ci a débuté son travail au sein de notre administration communale le 1<sup>er</sup> juin. Malheureusement, après quelques mois, malgré une entière satisfaction de part et d'autre quant à la nature et aux conditions de travail et de l'excellence de ses connaissances et compétences, Mme Delphine Vionnet nous a quitté au 30 novembre pour des raisons privées. Ce poste a ainsi été remis une nouvelle fois au concours et Mme Gabrielle Tendon, de Cossonay, a alors été engagée à 100% jusqu'à la fin de l'année, puis à 80% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, en raison du retour à cette même date de Mme Fanny Chenuz.

Au service des travaux, pour faire face à l'augmentation des tâches, telles la surveillance en journée du Centre de tri des déchets et la prise en charge de la Commune de Dizy, au niveau de l'entretien des routes et de ses abords, de l'entretien et du fonctionnement de la station d'épuration, de la surveillance de la déchetterie, etc., la Municipalité a engagé un employé supplémentaire en la personne de M. Raphaël Schmid de Lussery-Villars.

Au niveau des apprentis agents d'exploitation (AGEX), deux nouveaux apprentis ont été engagés au mois d'août, à savoir Louis Chaubert et Alexis Devantay, tous deux de Cossonay.

Louis Chaubert possède déjà un CFC ; il a ainsi pu débiter cet apprentissage directement en 2<sup>ème</sup> année.

#### **1.4 Office communal de la population**

La population résidente au 31 décembre 2013 était de 3577 habitants, soit une augmentation de 25 unités par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est celui donné par notre office, il comprend tous les étrangers, quel que soit leur permis d'établissement. Le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) donne quant à lui le chiffre de 3521 habitants, étant donné qu'il ne prend pas en compte certaines catégories de permis d'étrangers.

Le « bureau des étrangers » fait partie de l'attribution de cet Office. Ainsi, 276 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2013. La population étrangère de Cossonay compte 808 personnes, soit le 22.58 % de la population de la Commune.



L'Office a également procédé à 209 formules de demandes de cartes d'identité. Rappelons que depuis le début de l'année 2011, tous les passeports sont établis par le Centre de biométrie cantonal à Lausanne ; il en est de même pour les cartes d'identité lorsque celles-ci sont demandées en même temps que le passeport. Tous les travaux liés au secteur des naturalisations sont désormais confiés à l'Office de la population.

## **2. Aménagement du territoire et urbanisme**

### **2.1 PGA/RPGA et PPA du village d'Allens**

C'est lors de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2013 que le préavis municipal relatif à ces objets ont été adoptés par votre Conseil.

En théorie, il ne restait qu'à faire approuver ces plans et ce règlement par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement. Cependant, les méandres de la procédure et les délais des droits de recours et référendaire ne nous ont pas permis de boucler le dossier avant la fin de l'année.

### **2.2 PPA de Riondmorcel**

Comme nous l'annoncions déjà dans le rapport de gestion 2012, il y a lieu d'attendre l'entrée en vigueur du PGA avant de poursuivre la procédure.

Cette reprise devrait avoir lieu au début de l'année 2014 ; il s'agira alors de présenter ce PPA à l'examen préalable des services concernés de l'Etat de Vaud, conformément aux dispositions de l'article 56 LATC.

### **2.3 PPA de Grand Verney 2**

Ce PPA est entré en vigueur le 4 juin 2013. Cet objet a du être soumis deux fois à votre Conseil en raison d'une erreur de procédure (Préavis 15/2012 et 04/2013).

## **2.4 PPA de Vigny**

A la fin de l'année, ce PPA situé sur la Commune de La Chaux (Cossonay) était sur le point d'être adopté préalablement par l'Etat de Vaud. Son entrée en vigueur sera effective quelque 2 mois après, au terme des délais de recours. Pour rappel ce PPA légalisera des zones pour la pratique du motocross et du vélo bicross. Le moto-club Cossonay et le Vélosprint sont intéressés à leur légalisation.

## **3. Police et sécurité**

Aucun fait particulier n'est intervenu en 2013 dans le domaine de la police et de la sécurité.

Notons seulement l'introduction au 1<sup>er</sup> septembre des nouvelles règles de parcage en ville. Si ces mesures semblaient rencontrer beaucoup d'opposition et de mécontentement lors de la campagne d'information, leur mise en place s'est bien déroulée. Rapidement, la population s'est rendue compte des bons côtés de ce nouveau système. Des places de parc sont désormais libres en journée, par exemple au Pré aux Moines.

## **4. Transports**

### **4.1 Funiculaire de la Ville à la Gare de Cossonay**

Ce n'est qu'au début juillet que les travaux relatifs à la modernisation des installations et à la pose de nouvelles voies pour le funiculaire qui relie la gare à la ville de Cossonay ont débuté.

A la fin 2013, ces travaux étaient bien avancés et la remise en fonction du funiculaire a été prévue pour le printemps 2014, soit après une période d'essai et dès réception d'une nouvelle concession établie par l'Office fédéral des transports (OFT).



### **4.2 Gare de Cossonay**

Le feuillet du nom de la gare s'est poursuivi en 2013. Rappelons que toutes les instances officielles cantonales et fédérales sont d'accord sur le nom de « Cossonay-Penthalaz ». La Commune de Cossonay soutient cette solution, mais celle de Penthalaz la refuse. Cette dernière veut absolument que cette gare porte le nom de « Penthalaz » ou pour le moins « Penthalaz-Cossonay ». La Municipalité de Penthalaz utilise systématiquement les droits de recours aux décisions prises par l'Office fédéral des transports (OFT) puis par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). C'est ainsi au Conseil fédéral de se déterminer en dernière instance. A la fin de l'année, sa décision n'était pas encore connue.

### **4.3 Cartes journalières CFF**

Ce service à la population est toujours fort apprécié, tant par les habitants de Cossonay, que par ceux des communes de Cottens, Dizy, Gollion, La Chaux, Senarclens et Vullierens qui cofinancent l'achat des abonnements annuels. Durant le dernier trimestre de l'année 2013, des discussions ont eu lieu avec la Municipalité de Cuarnens qui a émis le désir de rejoindre le

groupe des communes citées ci-dessus. Ces pourparlers ont abouti et les habitants de Cuarnens bénéficieront de ce service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour la première fois, nous disposons de 4 abonnements au lieu de 2 précédemment. 1139 cartes ont été vendues sur un total de 1460 cartes. Un déficit de Fr. 5'650.- a été enregistré ; celui-ci est reparti entre toutes les communes partenaires. La part de la Commune de Cossonay a représenté une somme de Fr. 2'985.35. Il est rappelé que le but premier n'est pas de réaliser un bénéfice, mais plutôt d'inciter la population à utiliser les transports publics.

#### **4.4 Bus Chevilly – Cossonay-Gare**

L'exploitation de cette ligne de bus financée par les communes concernées soit : Chevilly, Dizy, Cossonay et Gollion s'est poursuivie en 2013. Sa fréquentation est comparable à celle de 2012, ce qui milite en faveur de son maintien.

Renseignements pris auprès du Service cantonal de la mobilité, c'est finalement une concession fédérale qui doit être sollicitée. Sa demande a été adressée à l'Office fédéral des transports au mois de novembre.

#### **4.5 Mobility**

Une voiture Mobility a été à disposition toute l'année, à l'avenue du Funiculaire.

Pour la première fois, la société Mobility enregistre en 2013 un déficit dans le cadre de l'exploitation de ce véhicule. Compte tenu de la garantie sur le chiffre d'affaires accordée à Mobility, ce déficit qui se monte à Fr. 974.- est à la charge de la Commune de Cossonay.

La Municipalité cherchera à comprendre les raisons de ce résultat, d'autant plus que le chiffre d'affaires mensuel a chuté de façon surprenante dès le mois d'août !

### **5. Promotion économique**

La promotion économique de Cossonay et la défense de ses intérêts sur le plan régional sont toujours assurées par l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges) dont les bureaux sont situés au 2<sup>ème</sup> étage de notre bâtiment administratif. M. Georges Rime, Syndic, assure la présidence de cette association.

Lors de sa séance du 14 octobre 2013, la Municipalité, dans le cadre des compétences que votre Conseil lui a accordées pour la législature 2011-2016, a décidé d'adhérer à la nouvelle Association régionale du tourisme du district de Morges, issue de l'étude menée par l'ARCAM.

A la suite de la vente des parcelles 420 de Champ Tiraud et 227 de Champ-Vionnet, la Commune de Cossonay a pu accueillir deux nouvelles entreprises, soit la société MAP SA, Agence de communication et la menuiserie Michel Péter. D'autre part, deux nouveaux bâtiments multifonctionnels construits sur une parcelle privée située sur le côté gauche (sud) du chemin de Champ-Vionnet ont permis l'établissement de plusieurs entreprises.



## **Nicole Baudet, Vice-Présidente**

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 2005

### **1. Bâtiments**

Pour mémoire, nous vous rappelons que notre commune possède 24 bâtiments. Nous en dressons ci-après une liste :

4 bâtiments administratifs où sont logés les Services ainsi que des activités liées à l'administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du secteur des travaux, poste de gendarmerie.

4 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque) et Collège des Chavannes. S'agissant de la salle polyvalente, dont l'utilisation scolaire sera prédominante, elle est toujours en construction à la fin de l'année. Sa mise à disposition des utilisateurs est prévue pour le mois d'octobre 2014. Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe.

7 bâtiments d'habitation : rue Neuve 5, 7, 9 et 11, Place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, ce qui représente 22 logements auxquels il faut additionner 2 appartements situés dans les bâtiments scolaires.

6 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive en Marche, le Squat, le chalet-refuge du Jura Club, la cabane des Bûcherons et enfin les Portakabins dans lesquels le CLAC a pris ses quartiers après avoir été chassé de l'appartement de la salle de gym du Passoir, aujourd'hui démolie.

1 Hôtel : Hôtel Le Funi

1 Eglise : le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul

1 parking couvert : Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires.

#### **1.1. Bâtiments communaux**

En plus de leur gestion administrative et de leur entretien courant, nous avons réalisé les travaux suivants :

##### Bâtiment administratif

Aménagement de la salle de conférences B pour un faire un bureau que nous louons à l'ARCAM.

### Dépôt du Secteur des travaux et de la voirie

Suite au départ du personnel de la Protection Civile pour Morges, nous avons effectué un rafraîchissement des bureaux qu'il occupait au premier étage de la partie administrative de ce bâtiment, ainsi qu'une amélioration thermique. Ces bureaux sont maintenant loués à l'Etat.

### Bâtiment le Squat

Résiliation au 31 décembre 2013 du bail avec le SDIS Région Venoge. Les pompiers et le matériel du détachement d'appui (DAP) de Cossonay ont été déménagés dans le nouvelle « caserne » de Penthalaz.

### Bâtiment Placette 13

Suite au départ d'un locataire, rafraîchissement de l'appartement, changement des fenêtres.

### Portakabins du CLAC

Installation et aménagement d'un local pour les jeunes aux Chavannes.

### Bâtiment de la zone sportive de Marche

Une importante fuite d'eau a été découverte sur une conduite au niveau de l'étage des douches et des vestiaires. Il a fallu procéder à d'importants travaux d'assèchement et d'assainissement.

De plus, la Municipalité a continué l'examen de l'isolation de ses bâtiments par thermographie, à savoir les bâtiments scolaires PAM 1, 2 et 3. Ce travail a été confié au bureau d'ingénieurs Biff SA de Lausanne. Dans ses rapports, Biff SA propose diverses solutions pour améliorer la qualité thermique de l'enveloppe de ces bâtiments et réduire ainsi leur consommation d'énergie.

En ce qui concerne la salle polyvalente, après démolition de la salle du Passoir et de la cantine, la construction a pu démarrer. Le planning est tenu. Les travaux de maçonnerie, la pose de la poutraison et la mise hors d'eau étaient terminés à fin 2013.

## **1.2. Bâtiments scolaires**

### Collège des Chavannes

En complément du préavis municipal No 01/2010, assainissement des salles de dégagement et divers travaux de peinture.

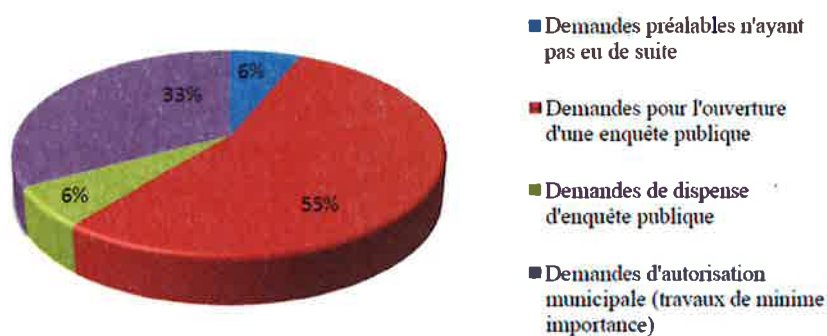
## **2. Police des constructions**

Lors de chaque séance hebdomadaire, la Municipalité examine de nombreux dossiers préparés par le Service technique communal, dont en particulier :

- 4 demandes préalables n'ayant pas eu de suite ;
- 35 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 4 demandes de dispense d'enquête ;
- 21 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).



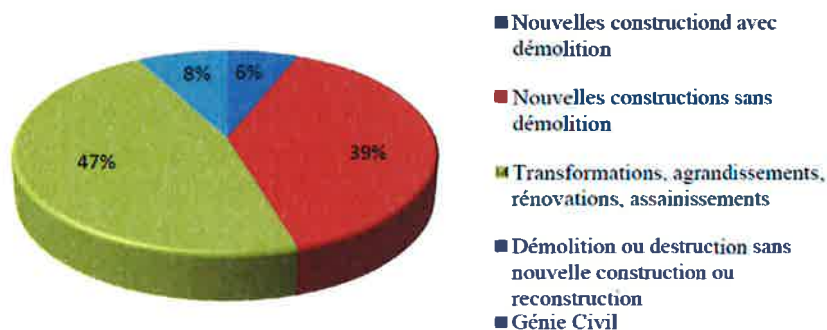
## Dossiers traités en 2013



Les types de travaux relatifs à ces demandes sont les suivants :

- 4 nouvelles constructions avec démolition ;
- 25 nouvelles constructions sans démolition ;
- 30 transformations, agrandissements, rénovations, assainissements ;
- 5 travaux de génie civil.

## Dossiers mis à l'enquête publique en 2013



Au cours de l'année, 42 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et la commission de salubrité a exécuté 28 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser.

Au cours de l'année 2013, le nombre de communes qui ont signé une convention proposée par la Municipalité de Cossonay au sujet de la prise en charge de leurs dossiers de police des constructions par notre Service technique a considérablement augmenté. A fin 2013, elles sont au nombre de 11.

### **3. Commission d'architecture et d'urbanisme de la vieille ville de Cossonay**

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Municipale. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2013, elle s'est réunie à 5 reprises. La consultation des pages qui se trouvent ci-après vous donnera toutes les informations utiles concernant les activités de cette commission.

## COMMISSION D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE LA VIEILLE VILLE RETROSPECTIVE 2013

Séance / date	Propriété	N° parcelle	Objet	Divers
1 <sup>ère</sup> séance 17 janvier	EGGER Pascal et VIDAL Antonio	14	Revue de tous les dossiers examinés au cours de l'année 2012. Transformation du bâtiment, création de locaux commerciaux et de 12 logements.	La commission apprécie le fait de respecter le projet de trottoir édifié par le plan des alignements.
	ARIMCO Saràl	128, 578	Transformation du bâtiment, création de 8 logements. Démolition bâts. ECA 56+58.	Refus du projet présenté. La commission suit le préavis du SIPAL.
2 <sup>ème</sup> séance 21 février			Repas annuel.	
3 <sup>ème</sup> séance 21 mars	EGGER Pascal et VIDAL Antonio	14	<b>Annulée</b> Transformation du bâtiment, création de locaux commerciaux et de 12 logements.	Refus de la commission pour des ouvertures supplémentaires sur la façade coté galerie. Le rapport du SIPAL doit être respecté.
4 <sup>ème</sup> séance 24 avril			<b>Annulée</b>	
5 <sup>ème</sup> séance 23 mai			<b>Annulée</b>	
6 <sup>ème</sup> séance 27 juin	ARIMCO Saràl  MÜLLER Henry	128, 578  121	Transformation du bâtiment, création de 8 logements. Démolition bâts. ECA 56+58.  transformations intérieures, création de 2 appartements.	Modifications apportées au projet. La commission demande quelques corrections (dim. Velux, volets, redim. des fenêtres, virevents). Présentation d'un nouveau projet. Acceptation du projet dans son ensemble. Elle refuse les 5 Velux mis bout à bout.

7 <sup>ème</sup> séance 18 juillet			<b>Annulée</b>	
8 <sup>ème</sup> séance 15 août			<b>Annulée</b>	
9 <sup>ème</sup> séance 19 septembre			<b>Annulée</b>	
10 <sup>ème</sup> séance 30 octobre			<b>Annulée</b>	
	DESPLAND Jacqueline	434	Démolition bâtiment ECA 353, construction de 3 bâtiments de 6 logements.	Présentation du projet d'implantation. Refus du projet, cause volumétrie, démolition mur, esthétique général. Aucune dérogation admise.
11 <sup>ème</sup> séance 20 novembre	KONECKNY Martin	1309	Transformation du bâtiment ECA 250 "Orangerie".  Etablissement d'un planning de collaboration avec Urbaplan, concernant l'élaboration du PPA de la vieille ville.	Présentation du projet et de la lettre du SIPAL. La commission va dans le sens de ce dernier.
12 <sup>ème</sup> séance 11 décembre	MOTTA Alexandre Sàrl	139	Transformation du bâtiment, création d'un restaurant et de 5 appartements.  Etablissement d'un planning de collaboration avec Urbaplan, concernant l'élaboration du PPA de la vieille ville.	Présentation du projet. Refus de la création d'une terrasse sur le DP. Maintien du niveau de la dalle du rez. Harmoniser la façade Nord. Refus du balcon baignoire.

- 12 séances dont 7 annulées
- 7 dossiers traités

# Rétrospective 2013



ALLENS

**S**ERVICE TECHNIQUE  
COMMUNE de COSSONAY

Rue Naire 1  
1304 Cossonay  
Tél. 021/863 22 15  
Fax. 021/863 22 12  
c.leu@berger@cossonay.ch

**Plan de situation**

Commune de Cossonay

Base cadastrale octobre 2013  
Établi sur la base des données cadastrales



1:1'500

## **4. Santé publique**

Mme Nicole Baudet a assisté aux Assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV), de l'Association du Nord vaudois pour l'aide et les soins à domicile (ASPMAD) et du Réseau de soins de la Broye et du Nord Vaudois (RNB). Concernant les soins à domicile, rappelons qu'un Centre médico-social est présent à Cossonay. Ses locaux sont situés à la rue des Laurelles.

## **5. Affaires sociales**

### **5.1 Action sociale**

Mme Nicole Baudet fait partie du comité directeur de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges – Aubonne – Cossonay) qui compte sept membres. Ce comité siège une fois par mois et traite les différentes affaires liées aux activités de l'ARASMAC, allant du Revenu d'insertion aux Agences d'assurances sociales (AAS), des services sociaux privés spécialisés consultés dans le cadre du CSR aux relations avec les partenaires et aux Services sociaux. Il supervise également l'aspect administratif de cette association ainsi que la gestion de son personnel.

### **5.2 Fondation « Le Relais »**

La Fondation « Le Relais » basée à Morges, est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Mme Nicole Baudet est membre de son comité de direction qui s'est réuni à quatre reprises en 2013.

### **5.3 Jeunesse – Le CLAC**

#### **Bilan depuis le déménagement**

Cette nouvelle infrastructure a permis d'établir un contact avec tous les jeunes. En effet, la pièce unique imposée par l'aménagement des Portakabins permet de passer des moments avec chacun et de créer une véritable dynamique de groupe, les jeunes se retrouvant tous dans une seule et même pièce. Cette proximité leur permet d'apprendre à vivre dans un espace commun, avec les règles que cela comporte. L'organisation de cet espace permet toutefois également de proposer simultanément plusieurs activités en petit groupe.

De manière générale, les jeunes sont très demandeurs de l'adulte, sollicitant les animateurs tant pour des jeux que pour des questions d'ordre plus personnel.

Depuis le déménagement, une augmentation de la fréquentation a été constatée. En moyenne, ce sont 8 à 12 jeunes âgés de 12 à 16 ans qui fréquentent le CLAC chaque soir. L'équipe d'animation est actuellement composée de 3 animateurs et de 2 moniteurs qui interviennent toujours en binôme. Cela permet un double regard sur les soirées et les situations ainsi qu'une dynamique différente. L'équipe d'animation se réunit à raison d'une fois toutes les 2 semaines pour un colloque.

L'accueil reste libre. Cependant, l'équipe a développé un programme d'activités, tous les jeudis, entre 19h et 21h. Trois activités sont proposées et les jeunes doivent voter pour celle qu'ils préfèrent. Il s'agit de propositions variées, par exemple la projection d'un film, une soirée bricolage, une soirée repas, une soirée jeux de société. D'autres activités extraordinaires

sont proposées environ une fois par mois, par exemple se rendre à un concert, visiter le zoo de Bâle, créer une animation pour Halloween ou encore rencontrer les adolescents d'un autre centre d'animation. Le lundi après-midi est réservé aux jeunes qui ont des préoccupations, qui aimeraient parler de leur avenir ou qui ont besoin d'un coup de main pour établir leur curriculum vitae. Une brochure a été éditée pour proposer toutes ces activités ; vous pouvez la lire sur le site de la commune.

Des liens se sont créés au fil du temps entre les animateurs et les jeunes dans le cadre des discussions et activités qui sont proposées au sein du CLAC. Un réel besoin de soutien et d'accompagnement, allant des démarches administratives à des questions plus personnelles, est constaté par l'équipe des animateurs.

En analysant l'évolution de ce projet, nous sommes persuadés que la présence d'une telle institution est une nécessité pour la jeunesse d'une communauté de quelque 3'500 personnes.

#### **5.4 Séniors, Coss'Aînés**

##### **Accueil des nouveaux retraités**

Une invitation bisannuelle est organisée par la Municipalité en partenariat avec Coss'Aînés pour accueillir les nouveaux retraités. Cette soirée a pour but de les informer au niveau des institutions et associations qui existent. C'est également un moment de partage, de rencontre et d'informations fort apprécié. Un projet de covoiturage à la demande, destiné particulièrement aux séniors, a été lancé par l'association e-covoiturage.ch. Il est testé par la commune de Cossonay.

### **6. Affaires culturelles**

#### **6.1 Théâtre du Pré-aux-Moines**

##### **Saison théâtrale 2012 – 2013**

Durant la saison 2012 – 2013, 14 spectacles divers et variés ont été présentés à l'aula du Pré-aux-Moines pour un total de 20 représentations.

Globalement, 4'688 personnes ont assisté à ces différents spectacles, ce qui représente une moyenne de 234 spectateurs payants par soir.

Selon MM. Philippe Leadermann et Jean-François Guex, qui concoctent chaque année un magnifique programme, cette fréquentation régulière de notre théâtre, qui compte 343 places assises, est très encourageante.

##### **Abonnements**

Le système d'abonnements a été renouvelé cette saison et propose désormais 4 formules différentes, soit :

- 5 spectacles pour le prix de Fr. 165.00 ;
- 7 spectacles pour le prix de Fr. 220.00 ;
- 9 spectacles pour le prix de Fr. 265.00 ;
- L'abonnement général au prix de Fr. 300.00.

## **6.2 Exploration du monde**

Les conférences d'Exploration du monde, soutenues par le pour-cent culturel Migros et présentées au Théâtre du Pré-aux-Moines, affichent régulièrement complet. Présentées des mercredis entre les mois d'octobre à mars, l'après-midi et en soirée, les conférences de la saison 2012– 2013 ont été très appréciées.

## **6.3 Cinéma Casino SA**

L'association de la Lanterne magique, club de cinéma pour enfants, en collaboration avec M. Pascal Miéville, gérant du cinéma Casino, vient de créer un club à Cossonay. Le cinéma de Cossonay a accepté de mettre la salle à disposition, une fois par mois de septembre à mai, à un prix favorable. Cette initiative rencontre un franc succès.

M. Georges Rime, Syndic, a été élu au Conseil d'administration du cinéma Casino SA lors de l'assemblée générale du 10 juillet 2012. Ce Conseil est désormais composé de 4 personnes, soit MM. Daniel Aubert, Président, Raymond Morel, Bernard Favre et Georges Rime.

## **6.4 Sociétés locales**

La Municipalité soutient les activités des sociétés locales qui œuvrent dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Elle leur accorde ponctuellement des subsides en fonction des spectacles qu'elles présentent et met gratuitement à leur disposition les locaux dont elles ont besoin.

## **6.5 Bibliothèque**

Sous l'égide de la nouvelle équipe dynamique et souriante de la Bibliothèque, l'année 2013 se termine par une augmentation d'environ 40 % des prêts de livres, soit un peu plus de 4000 prêts. Cet excellent résultat peut être attribué au grand choix de livres qui sont proposés, à la nouvelle disposition du mobilier de la bibliothèque ainsi qu'aux nouvelles familles qui se sont installées à Cossonay.

De nouveaux tarifs sur la base d'une cotisation annuelle sont entrés en vigueur au 1er janvier 2013 :

- Adulte Fr. 20.00
- AVS Frs 15.00
- Enfant Frs 10.00
- Famille Frs 35.00 (dès 3 personnes)

Pour l'année 2013, la statistique des prêts se présente comme suit :

- Documents empruntés par des lecteurs adultes et AVS :	5'200
- Documents empruntés par des lecteurs enfants :	5'899
- Ouvrages documentaires prêtés :	748
- Documents empruntés par des lecteurs famille :	3'546
- Nombre de livres dans le catalogue au 31.12.2013 :	9'534
- Lecteurs inscrits (dès le 01.01.2010) :	436



Nouveaux abonnements depuis le 01.01.2013 : 66

Soit :

- abonnements adultes et AVS : 22
- abonnements enfants : 24
- abonnements famille (env. 60 lecteurs) : 20

Durant l'année 2013, plusieurs animations ont été mises en place comme le samedi des bibliothèques, des séances de lecture ou encore la nuit du conte.



## **Valérie Induni, Municipale**

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2006

### **1. Ecoles**

#### **1.1 Etablissements scolaires**

En octobre 2013, l'établissement scolaire primaire comptait 944 élèves et l'établissement secondaire 810, ce qui représente un total de 1754 élèves. Ce chiffre représente une augmentation de 44 élèves par rapport à 2012. En ce qui concerne Cossonay, nous avons 508 élèves cette année contre 492 l'an passé, donc une augmentation de 16 élèves. En juillet 2013, 166 élèves ont terminé leur scolarité, 57 en VSB, 76 en VSG et 33 en VSO.



A noter qu'avec l'entrée en vigueur de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) et d'Harmos, l'année scolaire 2013 – 2014 a vu deux changements importants : les élèves doivent fréquenter obligatoirement le cycle initial et les degrés d'école sont ainsi numérotés de 1 à 11 (les degrés 1 et 2 représentent l'ancien cycle initial, puis les niveaux 3 et 4, l'ancien CYP 1, etc... ) D'autre part, la primarisation s'étend désormais jusqu'au degré 8 (ancienne 6<sup>ème</sup>) et le secondaire ne concerne plus que les trois dernières années d'école. La LEO est introduite pour le moment en 9<sup>ème</sup> Harmos, ce qui signifie qu'il n'y a plus que deux voies, la VG (voie générale) et la VP (voie pré-gymnasiale). La LEO sera étendue à une année scolaire supplémentaire à la rentrée 2014 et sera totalement en vigueur dès la rentrée 2015.

#### **1.2 ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthelaz**

##### **1.2.1 Conseil intercommunal**

Le conseil intercommunal a siégé trois fois. Trois préavis lui ont été soumis (comptes 2012, budget 2013 et crédit d'étude pour le complexe des Chavannes). Si les deux premiers préavis ont passé facilement la rampe, le crédit d'étude pour le complexe des Chavannes a posé plus de difficultés. Une motion a été déposée lors du Conseil intercommunal relatif à cet objet, demandant que le crédit soit suspendu, le temps qu'une étude soit diligentée sur l'ensemble des besoins en locaux de l'Asicope, sur la démographie scolaire, sur les transports scolaires, sur le financement de la piscine. Finalement, la motion a été refusée (18 non, 10 oui et une abstention) et le crédit d'étude d'un montant de Fr. 1'674'000.-, duquel il faut déduire la participation de Cossonay, a été accepté par 18 oui, 9 non et 2 abstentions. Rappelons ici que la participation de Cossonay, selon préavis no 2/2013, se monte à Fr. 389'000.- et recouvre

notre participation pour l'avant-projet et le concours, ainsi que pour le 20% du crédit d'étude, en regard des constructions de l'UAPE, de la garderie et de la ludothèque.

### 1.2.2 Comité directeur

Durant l'année 2013, une nouvelle Municipale a remplacé M. Bernard Dufour, Municipal à La Chaux, qui avait quitté le comité directeur à fin 2012. Il s'agit de Mme Pierrette Pittet, Municipale à Grancy.

Le comité directeur s'est réuni à 21 reprises en 2013. Tout au long de l'année, il a traité des nombreux sujets habituels, tels que les transports, les constructions, les contrôles médicaux et dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou encore les relations avec les communes. Les chapitres suivants donnent des informations complémentaires sur les objets importants de l'année.

### 1.2.3 Constructions

Membres du dicastère construction : Ingrid Rossel, Syndique de Vufflens-la-Ville, Frédéric Rossi, Municipal à Gollion et Valérie Induni.

Après l'obtention du crédit d'étude par le Conseil intercommunal en juin pour le complexe des Chavannes, le dicastère des constructions a eu plusieurs séances avec les architectes afin de mener le projet au crédit d'investissement. Il a également rencontré différents services de l'Etat : l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) pour pré-valider les plans de la garderie et de l'UAPE, le service des sports et de l'éducation physique (SEPS) pour les questions liées à la piscine, ainsi que pour discuter des formalités visant à l'obtention du subside du fonds du sport vaudois, ainsi que du subventionnement découlant de la nouvelle loi cantonale sur le sport.

Suite à la plateforme canton-communes, les normes des tailles des classes ont été revues à la baisse (de 80 m<sup>2</sup> à 72m<sup>2</sup> pour des classes primaires, par exemple). Nous avons donc modifié le projet en tenant compte de ces nouvelles normes. Ceci nous a permis d'entrer en discussion avec la Fondation de Vernand qui nous avait approchés pour une éventuelle intégration de classes primaires de l'enseignement spécialisé dans le complexe des Chavannes. Suite aux discussions avec cette Fondation, deux salles de classe et deux salles de dégagement ont été intégrées dans le projet, sans devoir agrandir le bâtiment. La Fondation financera intégralement la construction de ces deux classes, ainsi que celle des deux salles de dégagement ; de plus, elle participera au coût de construction d'une partie de la salle de rythmique et du réfectoire, avec le soutien du SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation). Elle assumera également annuellement une partie des frais d'exploitation en fonction d'une clé de répartition à définir.

### 1.2.4 Transports

Membres du dicastère transports : Jean-Jacques Mercier, Municipal à Vullierens, Frédéric Rossi, Municipal à Gollion et Valérie Induni.

Cette année a été très riche en événements en ce qui concerne les transports scolaires. L'adjudication des transports pour une durée de trois ans à la SAPJV, en lieu et place de CarPostal, a créé beaucoup de remous. Finalement, un courrier d'information a été remis à l'ensemble des membres du Conseil intercommunal avant la séance du CI du mois de

septembre 2013. Les conseillers qui souhaiteraient obtenir une copie de ce courrier peuvent en faire la demande à la Municipale des écoles.

La mise en place de l'horaire des transports scolaires s'est avérée relativement ardue pour quatre raisons : nouveau transporteur, démission de la responsable des transports au sein de l'établissement scolaire primaire, Mme Françoise Monney, remplacée par la Secrétaire de l'ASICoPe, Mme Nadia Pisani Ben Nsir, démission de deux membres du dicastère transports (Yves Jauner, Municipal à Penthaz et Albert Emery Municipal à Penthaz), préparation de l'horaire plus tardive en raison de l'incertitude sur l'identité du transporteur finalement choisi. Pour toutes ces raisons, les horaires définitifs ont été publiés quelques jours seulement avant la rentrée scolaire d'août.

Lors de la rentrée scolaire, il s'est rapidement avéré que les horaires de transport avaient été calculés de manière trop serrée. Ceci a entraîné des retards de bus importants, ce qui a notamment compliqué l'organisation de la première heure d'enseignement dans les divers collèges. Le dicastère transports a pris rapidement la mesure de ces difficultés et du travail conséquent qu'elles impliquaient pour les enseignants, pour les secrétariats des deux établissements, ainsi que pour la responsable des transports, Mme Pisani Ben Nsir. Ainsi, une rencontre a eu lieu avec le transporteur, les deux directeurs des établissements primaire et secondaire et le dicastère transports, en présence de Mme Pisani Ben Nsir. Sur la base d'une liste des problèmes recensés, la grille des transports a été modifiée. Les nouveaux horaires ont été mis en place dès la rentrée des vacances d'automne. A cette date, les élèves ont aussi tous reçu un titre de transport indiquant quels bus ils devaient emprunter.

Lors de la rentrée scolaire, le comité directeur a, comme chaque année, dû faire face à de nombreuses demandes de dérogation de transport. Il a maintenu la même ligne que jusqu'à présent, à savoir que les dérogations sont octroyées en cas de double domicile (parents séparés) ou en cas de problème de santé.

Afin de mieux prévoir les futurs horaires de transports scolaires et vérifier leur adéquation avec les projets d'enclassements des directeurs, une procédure concernant l'organisation des transports scolaires a été mise en place et adoptée tant par le comité directeur que par le transporteur.

Le dicastère transports a été également sollicité régulièrement par des problèmes d'incivilités. En particulier, un événement grave s'est déroulé durant une course scolaire en novembre, course durant laquelle des élèves ont arraché un siège, ainsi que le rembourrage complet de deux autres sièges et d'une paroi intérieure, pour ne citer que les dégâts les plus importants. Plainte a été déposée par la SAPJV auprès de la gendarmerie. Le dicastère transports attend les résultats de l'enquête pour prendre des mesures à l'encontre des élèves concernés, ne sachant pas pour le moment de qui il s'agit. De manière générale, tout élève ayant commis un acte d'incivilité (dégâts matériels, injures, bagarres, etc.) reçoit un avertissement. En cas de récidive, une interdiction temporaire d'utiliser le transport scolaire est prononcée. Quant au transporteur, il peut porter plainte, soit à la gendarmerie, soit au Tribunal des Mineurs.

#### 1.2.5 Accueil de midi

Membres du dicastère : Ingrid Rossel, Syndique de Vufflens-la-Ville et Pierrette Pittet, Municipale à Grancy.

Une année après l'introduction de l'accueil de midi, le nombre moyen d'élèves inscrits aux repas ou pour le pique-nique est de 450 par jour. Le comité directeur a décidé d'informatiser le système d'inscription pour que l'organisation soit plus souple, tant pour les parents que pour les surveillantes. Le nouveau système informatique entrera en vigueur au début du mois de février 2014. Il permettra de simplifier la commande des repas et leur paiement, les annonces de participation au pique-nique, ainsi que le contrôle des présences.

Afin d'encourager les élèves à rester sur le site du PAM durant la pause de midi, l'ASICoPe a installé 2 tables de ping-pong dans la cour du PAM, avec la participation financière de la commune de Cossonay (1/3 du coût). Suite à un premier essai concluant de 6 mois, le partenariat avec la Ludothèque va également se poursuivre sur l'année 2014. Cette association met à disposition 5 à 6 jeux par mois à l'Espace Landry. Une ludothécaire vient la première semaine de chaque mois pour changer les jeux, en expliquer les règles et jouer avec les élèves. Ce moment de détente à l'Espace Landry rencontre un franc succès.

#### 1.1.6 Conseil d'établissement

Délégué du comité directeur : Albert Emery, Municipal à Penthaz.

Le conseil d'établissement (CET), dans sa nouvelle composition, s'est réuni à plusieurs reprises. Durant l'année, les objets traités ont été les suivants :

- Dérogation à l'horaire scolaire de la 7<sup>ème</sup> Harmos et des degrés 9 à 11 ;
- Regard qualitatif sur la pause de midi (infrastructures, repas, encadrement) ;
- Modifications induites par la LEO ;
- Nouveau règlement interne de l'Etablissement primaire ;
- Horaire continu du secondaire ;
- Participation à la présentation des plans du complexe des Chavannes, en compagnie de la commission constructions du CI ASICoPe.

#### 1.1.7 PPLS

Ces initiales signifient Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire. Ce service est à disposition des familles et des intervenants de l'école pour toutes questions ou difficultés rencontrées par des enfants ou adolescents scolarisés à propos de leur développement général. Environ 18 % des élèves du primaire (189 interventions) et 11 % des élèves du secondaire (111 interventions) ont recours à ce service. Les bureaux des PPLS sont situés à la rue des Laurelles. Les prestations sont délivrées dans les bureaux des PPLS, ainsi qu'au collège du Cheminet à Penthalaz et au collège de la Léchire, à Penthaz.

#### 1.1.8 Patrouilleurs scolaires

Les patrouilleurs scolaires travaillent actuellement sur 4 passages : à la rue des Chavannes, à la Grand-Rue (Vieille Ville), à la route de Morges (Signal) et à Allens. Ces passages sont surveillés selon un horaire qui est remis chaque année aux élèves concernés. De plus, comme les jeunes élèves scolarisés aux Chavannes, mais habitant d'autres localités, arrivent en grands bus au parking du PAM, nous avons dû sécuriser la traversée de la rue Neuve, pour chaque trajet, également avec des patrouilleurs scolaires.

Actuellement, les patrouilleurs scolaires sont au nombre de 25. Ils ont effectué, en 2013, 2649 prestations d'environ une demi-heure, défrayées au tarif de Fr. 12.-. Chaque passage est placé sous la supervision d'un responsable qui gère les feuilles de présence.

Les patrouilleurs scolaires suivent tous une petite formation avec la brigade de prévention de la Gendarmerie, avant de pouvoir patrouiller. Ils sont assurés auprès du BPA (Bureau de prévention des accidents) durant leur service. Des cours de répétition sont organisés de temps en temps par la brigade de prévention, afin de maintenir les bons gestes.

Cette activité représente une action importante de prévention pour nos jeunes élèves, en matière de sécurité routière. De plus, la présence d'adultes aux abords des collèges rassure les plus jeunes et marque une surveillance plus large.

## **2. Enfance**

### **2.1 AJERCO**

Durant l'année, le comité directeur a gardé la même composition. Il s'est réuni à 7 reprises, toujours en présence de M. Claude Borgeaud, directeur de l'ARAS (Association de communes de la Région d'Action Sociale) Jura – Nord vaudois et de sa collaboratrice Mme Catherine Muller, responsable du réseau. Durant l'année, le comité directeur a étudié le rapport Amalthée concernant l'étude du nouveau plan de développement du réseau. Il a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier la mise en place d'un accueil parascolaire dans la région. L'accueil parascolaire étant étroitement lié aux zones de recrutement scolaires, le groupe de travail est composé de 3 municipaux qui sont à la fois membres des comités directeurs du réseau Ajerco et d'une association scolaire intercommunale. Il s'agit de Mme Ruth Muller, membre du codir ASIABE, de M. André Horisberger, membre du codir ASISEVV et de Mme Valérie Induni, membre du codir ASICoPe.

Le conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises pour adopter les comptes 2012 et le budget 2014.

### **2.2 Accueil collectif préscolaire**

L'été 2013 a été marqué par l'inauguration d'une nouvelle garderie de 22 places à La Sarraz, dans le quartier des Guébettes. Cette structure baptisée L'Arlequin a accueilli les premiers enfants en nurserie (5 places), le 1er juillet. Les groupes des trotteurs (7 places) et moyens (10 places) ont été ouverts à fin août, à la rentrée scolaire.

Avec cette nouvelle structure, le réseau compte désormais 6 garderies offrant 132 places d'accueil préscolaire. 392 enfants de la région y sont accueillis, dont 62 de Cossonay. 48 enfants de notre Commune sont en liste d'attente. Sur l'ensemble de la région, 257'000 heures d'accueil ont été consommées. La liste d'attente centralisée se monte à 275 enfants à la fin de l'année.

Le taux de remplissage des structures est de 91.6% en moyenne, avec un taux de 96.42% pour Croquelune, qui est la structure la mieux remplie.



### **2.3 Accueil familial de jour**

62 accueillantes en milieu familial (AMF) ont assuré la prise en charge de 333 enfants, dont 37 enfants habitant Cossonay, pour un total de 144'220 heures d'accueil. Le nombre d'accueillantes et d'enfants est resté stable. A la fin de l'année, 51 enfants étaient en liste d'attente pour ce type d'accueil, dont 5 de Cossonay. A noter que ce type d'accueil comporte tant de l'accueil préscolaire (158 places) que de l'accueil parascolaire (155 places).

La coordinatrice de l'accueil familial, auparavant installée dans les locaux du CMS de Cossonay, a déménagé durant l'année dans les locaux de la garderie L'Arlequin à La Sarraz. Cette proximité permet d'optimiser la synergie entre accueil collectif et familial.

### **2.4 Accueil parascolaire**

Ce type d'accueil n'existe dans le réseau Ajerco que sous la forme d'accueil familial. Le besoin en places d'accueil parascolaire est toujours présent avec une forte demande pour l'accueil des enfants à midi, ainsi qu'avant et après l'école. Les accueillantes en milieu familial ne peuvent pas répondre à toutes les demandes de placement des écoliers dans un contexte où notamment le transport entre l'école et le domicile de l'accueillante n'est pas assuré.

Au niveau de l'ASiCoPe, par exemple, il y a treize communes, dont onze possèdent des classes. Les élèves sont donc susceptibles de changer chaque année de lieu d'enclassement et donc de ne plus se trouver dans la localité où réside l'accueillante. C'est pour cette raison et dans le cadre du futur plan de développement à cinq ans du réseau, que travaille le groupe cité plus haut.

### **2.5 Bureau de coordination**

Les collaborateurs de ce bureau assurent notamment la calculation et la facturation centralisée des prestations aux parents. Ils ont ainsi établi en 2013 un peu plus de 5000 factures. Le bureau établit également chaque mois le salaire des accueillantes en milieu familial et assure la gestion des contrats de placement et de la liste d'attente centralisée.

## **3. Organisation régionale de la protection civile – ORPC**

2013 a été la première année de fonctionnement de la nouvelle ORPC du district de Morges (62 communes). Celle-ci avait les objectifs ambitieux de se réorganiser sur l'ensemble du territoire du district, de constituer un état-major régional et un bataillon de sept compagnies, d'attribuer les constructions et le matériel nécessaires à celles-ci, d'évacuer le surplus du matériel des anciennes régions, d'évaluer le matériel manquant, de gérer et garantir des effectifs suffisants, de mettre sur pied les cours pour l'année et de garantir un état opérationnel en permanence.

Le nouveau comité directeur est composé des personnes suivantes : M. Philippe Guillemain, Président, Syndic de Lonay, M. Daniel Buache, Municipal à Morges, Mme Michelle Decollogny, Municipale à Apples, Mme Marylin Sieber, Municipale à Orny, auparavant membre du comité directeur de l'ORPC Cossonay, M. Marc Morandi, Municipal à Féchy, M. Roger Burri, Municipal à St-Prex et M. Pierre-Alain Aigroz, Municipal à Vuflens-le-Château.

Au niveau des professionnels de l'ORPC, le Major Patrick Métraux a fait valoir son droit à la retraite. Un nouveau collaborateur a été engagé, en la personne de M. Frédéric Roux, en qualité d'adjudant du commandant. L'effectif du personnel se monte à 6 personnes, pour 5.75 ETP (Equivalent temps plein).

L'EM régional est composé de 5 officiers professionnels et de 9 officiers miliciens. L'effectif du bataillon est de 680 incorporés, dont 93 porteurs de « pagers » qui doivent pouvoir intervenir dans un délai d'une heure. Les autres astreints doivent pouvoir intervenir dans un délai de 6 heures, à l'exception d'une réserve de 182 personnes.

Durant l'année 2013, l'Assemblée régionale a été convoquée à une seule reprise, pour adopter le budget 2014. Les comptes 2012 ont été approuvés par les assemblées régionales des anciennes régions.

Les activités de l'ORPC ont été les suivantes :

- Inventaire du matériel des anciennes ORPC de Cossonay, Aubonne et Morges ;
- Test des sirènes, en février ;
- Pose de lignes de campagne, dans la région de Cossonay ;
- Centralisation des inventaires des biens culturels au local d'Echandens ;
- Recensement d'objets au Château de la Sarraz ;
- Centralisation du matériel NRBC (N pour nucléaire, R pour radiologique, B pour biologique et C pour chimique) au PC de St-Prex et exercices de mesures de la radioactivité ;
- Construction d'un escalier à Bussy-Chardonney ;
- Construction d'une passerelle au lieu-dit La Rochette à Cossonay, puis construction d'un pont d'une résistance à 10 tonnes et d'une portée de 14 m de long à côté de la passerelle. Ces deux ouvrages ont reçu une plaquette commémorative à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la PCI. La Municipalité de Cossonay a participé à l'inauguration de la passerelle et remercie toutes les personnes concernées au sein de l'ORPC pour la réalisation de ces deux ouvrages ;
- Travaux de rénovation du chemin pédestre de la Tine de Conflens et de celui du canal d'Entreroches ;
- Remise en état du chemin de la Morges, avec création de pontons, d'escaliers, de barrières et nettoyage des abords ;
- Travail avec les élèves et les maîtres de l'OPTI (Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle), afin de créer une terrasse dans le centre OPTI de Morges ;
- Démontage de vieux baraquements à l'ancien camping du bord de la Venoge à Echandens ;
- Contrôles périodiques des 9 grands abris de la commune de Morges (550 places protégées) ;
- Excursions avec des résidents de divers EMS de la région ;
- Assistance lors des dons du sang à Beausobre ;
- Collaboration avec le Passeport vacances de la région de Cossonay.



## **4. Service de défense incendie et secours – SDIS**

### **4.1 Au niveau politique**

Durant l'année 2013, le comité directeur s'est réuni environ une fois par mois. M. Jean-Marc Meylan et M. Charles Ruchty ont quitté le comité directeur durant l'année et ont été remplacés par M. Claude Henneberger, Municipal à Grancy et par M. Jean-Luc Fontannaz, Municipal à Mont-la-Ville. A la fin de l'année, Mme Valérie Induni a également quitté le comité directeur. Elle y sera remplacée dès janvier 2014 par M. Bernard Ebener.

En fin d'année, le DAP (Détachement d'appui) de Cossonay a déménagé dans la caserne de Penthalaz. Les Municipaux du feu de la région ont accepté ce déplacement, à condition que le DAP de Cossonay continue à exister en tant que tel et que des exercices soient toujours organisés dans les communes de ce DAP.

Le Conseil intercommunal SDIS s'est réuni à deux reprises pour adopter les comptes 2012 et le budget 2014.

### **4.2 Interventions 2013**

Les pompiers du SDIS ont effectué 224 interventions durant l'année, dont 22 sur le territoire de Cossonay. Ils ont ainsi répondu à :

- 64 alarmes feu, dont 35 feux d'habitations et de fermes et 15 feux d'entreprises. A noter la série noire de l'été avec des sinistres particulièrement importants, à Moiry en juin, à Ferreyres et à la Sarraz en juillet ;
- 39 alarmes techniques, dont 21 alarmes automatiques intempestives, 12 pollutions, 4 fuites de gaz et deux accidents ;
- 72 dégâts d'eau (59 dégâts naturels et 13 dégâts dus à des ruptures de conduites). Rappelons ici l'importante inondation survenue à La Chaux, en août.
- 11 sauvetages.

Les pompiers du SDIS ont également effectué 6 interventions hors du territoire SDIS Venoge.

Au niveau des exercices, un calendrier annuel est mis en place pour l'ensemble du SDIS. En ce qui concerne notre village, plusieurs exercices ont eu lieu, en Vieille Ville, au PAM et près du parking des Chavannes.

Au niveau de l'Etat-Major, notons que M. Patrick Bolay, par ailleurs conseiller communal à Cossonay, a été nommé Capitaine et Chef de l'OI DPS de Penthalaz.

La Municipalité tient à remercier les pompiers du SDIS pour l'important travail accompli durant l'année.

## **5. Cultes**

Suite au départ du curé Raphaël Chammartin et du pasteur Jean-Jacques Corbaz, les rencontres entre ces deux représentants des paroisses catholique et protestante et d'une délégation municipale ont été suspendues. Elles ont été réactivées dans le courant de l'année, suite à l'arrivée du nouveau curé, le Père Nazaire Kwiatkowski et de la nouvelle Pasteure, Mme Laurence Bohnenblust-Pidoux. Ces rencontres appréciées de chacune des parties permettent une collaboration et une écoute des besoins des uns et des autres.

Au niveau de la Paroisse protestante, une rencontre annuelle de la Paroisse Cossonay-Grancy, regroupant les communes de Dizy, Senarclens, Gollion et Cossonay, permet aux municipaux des cultes des communes concernées de rencontrer le Conseil de paroisse ainsi que les pasteurs et diacres. Plusieurs sujets ont été abordés en 2013 : le planning des cultes dans les différentes localités, la question des déplacements des fidèles jusqu'aux lieux de cultes, la situation des organistes, l'utilisation des lieux de cultes à d'autres fins que des célébrations. A noter que les deux organistes de Cossonay, M. Porret et M. Hartmann, jouent maintenant quatre fois par an à Dizy, afin de pallier à l'absence d'organiste dans cette commune.

Au niveau de la Paroisse catholique, Valérie Induni est toujours membre du groupe de travail qui traite de l'avenir de l'église catholique de La Sarraz, un bâtiment très dégradé par des problèmes d'humidité, notamment dans ses sous-sols. En fin d'année, un accord a été accepté par la majorité des 27 communes concernées, en vertu duquel des travaux urgents pour un montant de Fr. 140'000.- au maximum pourront être entrepris dans l'église de La Sarraz. Les travaux seront effectués sous le contrôle du groupe de travail. Le montant de ceux-ci sera prélevé sur le fonds de rénovation existant, géré par la Bourse de Cossonay. Une condition a été mise à cet accord de financement : une convention d'utilisation des lieux de culte devra être passée entre la Paroisse catholique de Cossonay et les communes.



## **Claude Moinat, Municipal**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> août 2010

### **1. Routes et chemins**

#### **1.1 Généralités – Entretien**

Les employés communaux sont intervenus ponctuellement durant toute l'année pour dénombrer les fissures et nids de poule, dont la réparation, contrairement au passé, est effectuée par une entreprise spécialisée, plus habilitée et mieux équipée pour ce genre d'intervention. Leur importance et leur nombre dépendent passablement des conditions atmosphériques de l'hiver.

Nous sommes toujours satisfaits du balayage mécanique hebdomadaire des rues confié à la SAPJV et depuis la fin de l'année à CBC SA. Pour que les rues de la localité, comme les plates-bandes et les haies qui les bordent soient propres et exemptes de débris, l'intervention manuelle ou mécanique de nos employés est cependant toujours nécessaire.

Pour le déneigement et le salage, nous sommes toujours très satisfaits de notre équipement multilift et du gros tracteur, tous deux équipés d'une lame et d'un appareil à saler. Pour débiter les tas de neige, nous avons acquis, au cours de cette année, une fraiseuse.

S'agissant des grands travaux, ils sont exécutés par des entreprises professionnelles de génie civil. En 2013, il s'agit des interventions suivantes :

#### **1.2 La réfection complète du Chemin de la Paix (préavis N° 08/2013)**

Lors de la réfection complète de ce chemin qui était dans un état désastreux, nous avons profité de changer la conduite d'eau potable. Cette conduite, comme l'indiquait le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), était en amiante ciment et ne répondait plus aux contraintes hydrauliques liées à l'ensemble du réseau. Nous l'avons remplacée par une conduite d'un diamètre de 141 mm en polyéthylène. Nous avons profité aussi de remplacer tous les lampadaires pour répondre à notre concept Luminis. Le tapis bitumineux sera posé dans le courant de l'année 2014 par l'entreprise René May SA.

#### **1.3 Chemin du Sau – Extension du réseau EU + EC et réfection complète (préavis No 17/2011)**

Suite à la réfection en 2012 dudit chemin, l'entreprise Membrez SA a posé le tapis final.

#### **1.4 Chemin du Bosquet**

Lors de l'intervention de l'entreprise Colas SA pour d'autres travaux, nous avons profité de refaire la couche d'enrobé de ce chemin qui était fortement abîmée.

#### **1.5 Chemin du Signal**

Lors du remplacement des candélabres dans ce chemin, nous avons constaté que l'installation électrique n'était pas en ordre. Par conséquent nous avons procédé au changement de cette installation en passant sur le domaine public en lieu et place du domaine privé. Nous avons profité de cette action pour refaire en profondeur le trottoir qui était en très mauvais état. Ce fut aussi l'occasion, pour les immeubles longeant ce chemin qui ne disposaient pas encore d'un système d'évacuation des eaux dit « en séparatif », de faire le nécessaire tout en profitant de l'ouverture du trottoir.

#### **1.6 Chemin des Linardes**

Le pont qui enjambe le ruisseau « La Rochettaz » s'est désolidarisé de sa base en béton à cause des fortes intempéries et il ne pouvait plus être utilisé. C'est avec la collaboration de la Protection Civile (PCi) que nous avons, dans un premier temps, installé une passerelle en bois, praticable uniquement à pied et à vélo. Dans un deuxième temps l'entreprise Walo Bertschinger SA a démonté le pont initial et, toujours en collaboration avec la PCi, nous avons construit un nouveau pont en bois à la place. Ce nouveau pont supporte une charge maximale de 10 tonnes et laisse entre autre la possibilité aux agriculteurs qui louent les toches communales aux Rochettes de passer avec du bétail, voire avec un tracteur léger.

#### **1.7 Parking de la place de la Vy Neuve**

Lors de la nouvelle répartition des places de parc, l'entreprise Colas SA a dégrappé le vieil enrobé, bouché les trous et posé un nouvel enrobé tout en égalisant la planie du parking.

### **2. Services industriels**

En ce qui concerne l'éclairage public, hormis la pose de nouveaux lampadaires aux chemins de la Paix, du Levant, de Champ-Paris et du Signal déjà évoquée ci-dessus, la Municipalité poursuit son effort dans le cadre du concept « Luminis » développé par Romande Energie. Ce concept prévoit d'accroître la disponibilité et la qualité de l'éclairage public, de créer un cadre de vie agréable et convivial pour les habitants et les visiteurs et enfin de permettre aux communes qui le mettent en pratique de réaliser une gestion optimisée de leur éclairage public.

Dans ce cadre, d'autres rues et chemins seront équipés de luminaires modernes et peu gourmands en électricité (système LED) au cours de ces prochaines années. La réalisation de ces projets engendrera parfois des travaux de génie civil pour adapter le réseau électrique alimentant ces luminaires.

Quant aux autres services industriels, ils sont gérés par leurs propriétaires respectifs, soit :

Electricité : Romande Energie, Morges

Téléphonie : Swisscom, Lausanne

Télé-réseau : Sitel SA, Morges

Aucunes interventions notables n'ont été exécutées par ces entreprises en 2013 sur le territoire de Cossonay, à l'exception d'interventions de la Romande Energie sur les lignes électriques aériennes dans le secteur des Rochettes.

### **3. Eau potable**

#### **3.1 Consommation**

Durant l'année 2013, ce sont 221'296 m<sup>3</sup> d'eau qui ont été consommés dans notre Commune. Ce volume correspond à celui facturé par la Bourse communale et ne comprend pas l'eau des fontaines, ni celle nécessaire à l'arrosage des fleurs et massifs floraux.

#### **3.2 PDDE – Groupement Vy de Mauraz**

Dans le rapport de gestion 2011, nous vous avons largement commenté la création du groupement Vy de Mauraz. En 2013, le groupe de suivi de ce groupement dans lequel la Commune de Cossonay est représentée par M. Claude Moinat, a poursuivi son travail dont le but final est la réalisation d'un réseau d'eau intercommunal couvrant 8 localités.

Sis sur la commune de Cuarnens, le réservoir dont le gros œuvre était déjà terminé en 2012, a été rempli d'eau afin que son étanchéité soit vérifiée. Cette opération a été concluante, même si quelques microfissures ont été détectées ; ces dernières ont été rapidement colmatées. Par la suite, l'entreprise Martin & Co a procédé au remblaiement des terres et monté les murs du petit bâtiment par lequel il sera possible d'accéder aux installations techniques de ce réservoir.

Ce sont les entreprises Schlaeppi & Fils SA à Cossonay et Von Mühlennen à Cuarnens qui ont construit la charpente et posé la couverture de ce bâtiment.

La nouvelle conduite qui relie le réservoir à Chavannes-le-Veyron est terminée, tout comme les nouvelles conduites d'adduction des sources des Mousses et de Vuichime. A cause des intempéries, la pose de ces conduites a donné passablement de difficultés aux entreprises.



La chambre de comptage des Mousses est construite, mais ses abords ne sont pas encore remblayés.



### **3.3 Entente intercommunale Cossonay – Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey**

L'Entente intercommunale pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey a été mise en place par les communes de Cossonay et de Dizy. La convention y relative a été adoptée par votre Conseil le 22 juin 1998. Dans sa séance du 19 mars 2001, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a octroyé une concession à cette Entente pour le captage et l'exploitation des eaux de la nappe du bois du Sépey.

Une fois par année, le Conseil exécutif de l'Entente, composé de quatre membres (Syndics et Municipaux des eaux), se réunit pour adopter les comptes. Cette séance, en 2013, a eu lieu le 16 mai à Cossonay. Le pompage pour Dizy représente le 85,25% et celui de Cossonay le 14,75%. Au niveau des coûts pour l'année 2013, cela représente une charge de Fr. 1'715.60 pour Cossonay.

### **3.4 Réseau communal**

Au niveau du réseau communal ou réseau secondaire, nous avons poursuivi notre action pour le changement des compteurs d'eau qui disposent désormais d'un système de relevé électronique à distance. En 2013, le remplacement de quelque 100 compteurs a été effectué par les employés du Secteur des travaux. Une nouvelle commande de 100 compteurs a été effectuée pour une installation en 2014. Nous devons déjà modifier des compteurs électroniques première génération ; ce sont les émetteurs placés dans ces compteurs qui sont déficients. Nous avons bon espoir de couvrir tout le réseau d'ici à 2015.

D'autre part, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour des ruptures de conduite, à savoir :

- Rue du Four à deux reprises (ruelle + raccordement privé)
- Derrière le Bourg (privé)
- Cimetière (corrosion, plusieurs trous)

## **4. Epuration des eaux**

### **4.1 Plan général d'évacuation des eaux - PGEE**

Le 24 août 2011, le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement a approuvé notre Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ce document a été établi par la société Ribl SA de Lausanne, en étroite collaboration avec notre Service technique.

Suite à différents contrôles du puits vortex, certains problèmes ont été mis en évidence. Lors de sa construction, le « vortex » n'a pas été réalisé dans les règles de l'art. En effet, un conduit pour l'évacuation de l'air n'a pas été prévu, ce qui empêche l'écoulement correct des eaux de cet ouvrage.

Selon nos calculs, en cas de fortes chutes de pluie, le « vortex » ne devrait plus fonctionner convenablement si toutes les eaux claires censées s'y déverser y parvenaient. Cependant, tel n'est pas le cas car les canalisations qui y aboutissent n'ont pas une dimension (diamètre) suffisante et d'importantes quantités d'eau sortent des grilles de route et des regards dont les couvercles sont parfois soulevés par la pression de l'eau.

### **4.2 Réseau d'égouts EU + EC**



En faisant des contrôles du puits vortex, l'entreprise RIBI SA a constaté que passablement d'eaux usées sont infiltrées dans les eaux claires et se déversent dans la Venoge. Pour pallier ce problème, nous avons lancé une campagne de recherche de pollution dans le réseau d'eaux claires en installant des filets de contrôle dans les collecteurs dudit réseau. C'est avec stupéfaction que nous avons découvert que des immeubles entiers ne sont pas en séparatif ou mal raccordés.

Notre service technique, par son Secteur des travaux et de la voirie, entretient les regards et les fait curer par l'entreprise spécialisée Liaudet Pial SA. Il effectue aussi le curage des gueules de loup et des regards.

### **4.3 AIEE – Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées – Cossonay-Penthalaz-Penthaz**

Pour mémoire, il est rappelé que le Comité de direction de cette association intercommunale est présidé par M. René Devantay, ancien Municipal, et que la délégation de Cossonay au sein du Conseil intercommunal est composée de Mme Valérie Induni et de M. Claude Moinat, Municipaux, ainsi que de six membres du Conseil communal.

Les travaux nécessaires au redimensionnement de la station d'épuration vont bon train. Dans le cadre de ce projet, le méthane produit par les digesteurs est récupéré et introduit dans le réseau de gaz naturel, propriété de Cosvegaz SA.





## **Bernard Ebener, Municipal**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2011

### **1. Forêts**

#### **1.1 Forêts communales**

A fin 2013, l'entreprise forestière Marc Audeoud de Romanel-sur-Lausanne est arrivée au terme de la 2<sup>ème</sup> année du mandat de quatre ans qui lui a été confié pour le façonnage et le débardage de nos forêts.

Au cours de l'année 2013, cette entreprise a façonné et débardé :

- 13.2 m<sup>3</sup> de bois de service feuillu et résineux ;
- 193 stères de bois de feu en ballots et en big-bags;
- 37 stères de bois de feu long.

Ces travaux se sont bien déroulés. En raison de la chute des prix du bois de service sur le marché, la tendance à augmenter le façonnage du bois de feu s'est renforcée.

Lors de la journée du martelage qui a eu lieu le 4 septembre en présence de M. Harry Kleiner, garde forestier, 200 m<sup>3</sup> de bois sur pied ont été marqués pour préparer la saison 2014 et assurer ainsi la pérennité de notre patrimoine forestier.



D'autre part, en cours d'année, la Municipalité a signé avec la direction générale de l'environnement (DGE), section de l'économie forestière, une convention de subventionnement concernant les objectifs fixés dans le domaine de la gestion des forêts, soins aux jeunes peuplements.

#### **1.2 Groupement forestier**

Le Groupement forestier du Sépey-Mormont, qui est composé du territoire de 14 communes dont celui de Cossonay, a célébré cette année ses 30 ans d'existence. Son comité est présidé par M. Bernard Ebener.

En cours d'année, le plan directeur forestier des forêts de plaine du district de Morges est entré en vigueur. Nos forêts communales sont comprises dans le périmètre de ce plan.

## **2. Parcs et jardins**

Ce domaine d'activité de la Municipalité est stable et aucun changement important n'est à signaler. Les employés communaux du Secteur des travaux et de la voirie, sur demande expresse de la Municipalité, apportent un soin particulier à l'entretien et au fleurissement général de la localité, aux massifs floraux, aux roseraies et petites zones vertes, aux places de jeux et au Pré aux Moines. L'engagement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de Raphaël Schmid, qui possède un CFC d'horticulteur-paysagiste, est un apport précieux pour répondre à ces objectifs.

## **3. Développement durable – Agenda 21**

### **3.1 Commission Agenda 21 communal**

Au cours de l'année 2013, le comité de pilotage (Copil) a poursuivi son travail. L'information a été son principal objectif; faire connaître son existence même, ses objectifs et sa philosophie. Pour ce faire, le site internet de la Commune a été enrichi de plusieurs pages relatives au développement durable en général et à l'Agenda 21 communal en particulier.

Le 2 mai, une importante rencontre avec la population a eu lieu en l'aula du Pré aux Moines. Lors de cette soirée, plusieurs personnes se sont manifestées et se sont inscrites pour apporter leur aide et leur soutien à la cause du développement durable. Certaines d'entre elles font désormais partie de la commission communale de l'Agenda 21 de Cossonay. Il s'agit dès lors de passer à une phase active et de concrétiser les projets qui seront sélectionnés par la commission et choisis par la Municipalité.

### **3.2 Actions et aide au développement**

En terme de nouvelle action, nous pouvons citer l'élaboration d'un concept et d'un profil énergétique communal. Pour ce faire, un mandat a été accordé à la société Bio-Eco de Cossonay. Les résultats de cette étude devraient parvenir à la Municipalité dans le courant du premier semestre 2014.

Pour le surplus, la Municipalité a poursuivi son aide au développement dans les mêmes proportions qu'en 2012, à la FEDEVACO, à l'association Mahavonjy et à l'action Solidarit'eau.

## **4. Assainissement - déchets**

### **4.1 Taxe au sac**

Au 1<sup>er</sup> janvier, la taxe au sac introduite par la nouvelle loi sur la gestion des déchets a été appliquée à Cossonay. La période de mise en œuvre a été plus courte que le prévoyaient les Autorités. Certainement en raison d'une campagne d'informations bien orchestrée durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2012, la population a rapidement et globalement bien intégré les règles du jeu !

Bien sûr, rien n'est parfait et il restera toujours des personnes, souvent par défi envers les Autorités, qui ne respecteront pas ces nouvelles règles. La Municipalité dispose envers elles de quelques outils de répression, mais il est évident que cela ne suffira pas et que des personnes mal intentionnées séviront toujours !

En définitive, nous avons assisté à une très forte baisse du tonnage des ordures ménagères au profit des déchets urbains valorisables, soit une diminution de 45 % au lieu des 15 % prévus.

#### **4.2 Centre de tri des déchets**

A la suite des travaux effectués durant l'année 2012, le nouveau Centre de tri des déchets a été mis à disposition de la population de Cossonay et d'Allens dès le 4 janvier. Au vu de la fréquence d'utilisation de ce centre et des quantités de déchets récoltées, il n'est pas prétentieux d'affirmer que ces nouvelles installations sont très appréciées.

En cours d'année, l'horaire d'ouverture a été adapté pour répondre aux vœux exprimés par les utilisateurs. D'autre part, l'offre a été également adaptée et augmentée à la suite des remarques et demandes reçues de la population. C'est ainsi que la récolte de certains plastiques a été mise en place.

Une convention a été signée avec la Commune de Chevilly ; de cette façon, les habitants de cette commune sont admis au Centre de tri des déchets de Cossonay. Pour cette prestation, la Municipalité de Chevilly verse à celle de Cossonay une somme annuelle de Fr. 18'000.-.



### **4.3 Déchets – statistiques**

En 2013, les quantités de déchets évacués, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes :

<b>Types de déchets</b>	<b>2011 En kg (3'437 habitants)</b>	<b>2012 En kg (3'552 habitants)</b>	<b>2013 En kg (3'577 habitants)</b>	<b>% +/- 2012/20123</b>
Ordures ménagères	730'460	744'166	419'800	- 43.59
Déchets organiques	183'830	156'390	211'890	+ 35.49
Papiers et cartons	249'520	252'110	251'090	- 0.40
Verre	144'610	137'024	142'119	+ 3.72
Pet	-	-	6'720	-
Alu – fer blanc	2'690	2'960	6'010	+ 103.04
Bois	-	-	75'770	-
Déchets encombrants	144'920	166'610	40'892	- 75.46

## **5. Sports**

### **5.1 Clubs sportifs**

La Municipalité poursuit sa politique de soutien aux clubs sportifs locaux et au sport en général. Au cours de l'année 2013, Cossonay a connu la création d'une nouvelle société, au nom très familier des gens de Cossonay, « Les Traîne-gourdins ». Cette société a pour but d'entraîner les jeunes à la course à pied. Ce club a connu un rapide succès et à la fin de l'année, il comptait déjà une trentaine de jeunes coureurs. Entraînés par des adultes passionnés de course à pied, nos jeunes coureurs ont déjà réalisé de nombreux « podiums » ; ils ont ainsi rapidement fait leur place au sein de la course à pied vaudoise et romande.

### **5.2 Mérites sportifs**

Durant l'année 2013, la Municipalité a reçu trois jeunes sportifs d'élite dont les performances sont excellentes. Il s'agit de :

- Alexane Bornoz, athlétisme ;
- Joséphine Galantay, aviron ;
- Romain Lüscher, athlétisme.

### **5.3 Association intercommunale de la piscine de la Venoge – AIPCV – La Sarraz**

Pour rappel, M. B. Ebener est membre du Comité directeur de l'AIPCV. Au cours de l'année 2013, ce comité a œuvré pour moderniser et assainir les installations de la piscine, de son restaurant et du camping.



## **6. Informatique**

Aucun fait important n'est à signaler au sujet de notre réseau informatique et du matériel dont nous disposons.

Par contre, nous assistons à une accélération des relations informatiques avec les Services de l'Etat de Vaud qui ont mis au point un portail informatique pour les communes et par lequel nous transitons désormais, tant pour obtenir des renseignements que pour exécuter de nombreuses procédures administratives.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2013 (No 05/2014),
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2013 et de lui en donner décharge.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly